

ALUMINIUM DU MAROC SA

Société anonyme au

de 46 595 400 dirhams

Siège social : Zone Industrielle - Route de Tétouan - Lot 78, Tanger

RC 3111 à Tanger

ICE n° 001526440000062

RESULTAT DES VOTES DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 25 JUIN 2026

Composition de la présence en séance :

- 10 actionnaires présents totalisent 310 387 actions auxquelles sont attachées 310 387
- 4 actionnaires représentés totalisent 42 605 actions auxquelles sont attachées 42 605 voix

Première résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport général des commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels sociaux et consolidés arrêtés à la date du 31.12.2025 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 352 992 (Trois cent cinquante-deux mille neuf cent quatre-vingt-douze)

Nombre total des votes valablement exprimés : 352 992 (Trois cent cinquante-deux mille neuf cent quatre-vingt-douze)

Voix pour : 352 992 (Trois cent cinquante-deux mille neuf cent quatre-vingt-douze)

Voix contre : 0 (zéro)

Abstentions : 0 (Zéro)

Cette résolution, est adoptée à l'unanimité des actionnaires ayant droit de vote.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31.12.2025 s'élevant à 61.978.359,15 dirhams comme suit :

Report à nouveau au 31/12/2025 = 249.907.451,47 dhs

Bénéfice de l'exercice 2025 = 61.978.359,15 dhs

Distribution en 2026 de dividendes 2025 (110 dhs brut/action) = 51.254.940,00 dhs

Report à nouveau après distribution des dividendes = 260.630.870,62 dhs

Chaque action recevra un dividende brut de 110 Dhs.

Ce dividende sera mis en paiement selon les modalités prévues par la réglementation en vigueur, à compter du 23 juillet 2026.

Site internet : www.aluminiumdumaroc.com

Responsable de la communication financière : M.Adil HAJAJI

Tel : 05 39 32 99 50 fax : 05 39 35 17 24 email : admcontact@aluminiumdumaroc.com

Ce dividende sera mis en paiement selon les modalités prévues par la réglementation en vigueur, à compter du 23 juillet 2026.

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 352 992 (Trois cent cinquante-deux mille neuf cent quatre-vingt-douze)

Nombre total des votes valablement exprimés : 352 992 (Trois cent cinquante-deux mille neuf cent quatre-vingt-douze)

Voix pour : 352 992 (Trois cent cinquante-deux mille neuf cent quatre-vingt-douze)

Voix contre : 0 (zéro)

Abstentions : 0 (Zéro)

Cette résolution, est adoptée à l'unanimité des actionnaires ayant droit de vote.

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, sur les conventions relevant de l'article 56 de la loi 17-95, telle que modifiée et complétée, approuve individuellement, chacune des conventions qui y sont mentionnées et leur impact comptable sur l'exercice 2025.

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 352 992 (Trois cent cinquante-deux mille neuf cent quatre-vingt-douze)

Nombre total des votes valablement exprimés : 352 992 (Trois cent cinquante-deux mille neuf cent quatre-vingt-douze)

Voix pour : 352 992 (Trois cent cinquante-deux mille neuf cent quatre-vingt-douze)

Voix contre : 0 (zéro)

Abstentions : 0 (Zéro)

Cette résolution, est adoptée à l'unanimité des actionnaires ayant droit de vote.

Quatrième résolution :

Suite à l'adoption des résolutions qui précèdent, l'Assemblée Générale donne quitus entier, définitif et sans réserve, aux membres du Conseil d'Administration en fonction, pour l'accomplissement de leur mandat durant l'exercice clos le 31.12.2025.

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 352 992 (Trois cent cinquante-deux mille neuf cent quatre-vingt-douze)

Nombre total des votes valablement exprimés : 352 992 (Trois cent cinquante-deux mille neuf cent quatre-vingt-douze)

Voix pour : 352 992 (Trois cent cinquante-deux mille neuf cent quatre-vingt-douze)

Voix contre : 0 (zéro)

Abstentions : 0 (Zéro)

Cette résolution, est adoptée à l'unanimité des actionnaires ayant droit de vote.

Cinquième résolution :

Suite à l'adoption des résolutions qui précèdent, l'Assemblée Générale donne quitus entier, définitif et sans réserve, aux commissaires aux comptes en fonction, pour l'accomplissement de leurs missions durant l'exercice clos le 31.12.2025.

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 352 992 (Trois cent cinquante-deux mille neuf cent quatre-vingt-douze)

Nombre total des votes valablement exprimés : 352 992 (Trois cent cinquante-deux mille neuf cent quatre-vingt-douze)

Voix pour : 352 992 (Trois cent cinquante-deux mille neuf cent quatre-vingt-douze)

Voix contre : 0 (zéro)

Abstentions : 0 (zéro)

Cette résolution, est adoptée à l'unanimité des actionnaires ayant droit de vote.

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale décide, qu'en rémunération des travaux des administrateurs au titre de l'exercice 2025, il leur sera attribué à titre de jetons de présence, une somme globale d'UN MILLION SEPT-CENT MILLE DIRHAMS bruts (1.700.000,00 MAD).

Conformément à la loi, cette somme sera librement répartie entre les administrateurs par le Conseil d'Administration.

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 352 992 (Trois cent cinquante-deux mille neuf cent quatre-vingt-douze)

Nombre total des votes valablement exprimés : 352 992 (Trois cent cinquante-deux mille neuf cent quatre-vingt-douze)

Voix pour : 243 803 (Deux cent quarante-trois mille huit cent trois)

Voix contre : 0 (zéro)

Abstentions : 109 189 (Cent neuf mille cent quatre-vingt-neuf)

Cette résolution, est adoptée à la majorité des actionnaires ayant droit de vote.

Septième résolution :

L'Assemblée Générale, conformément à l'article 21 des statuts, constate que les mandats des administrateurs ci-dessous sont arrivés à terme, et décide, de les renouveler, sur proposition du Conseil d'Administration, pour une période de six (6) années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2031, en qualité d'administrateur de la société :

Madame Radia Chmanti Houari, en qualité d'administratrice indépendante

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 352 992 (Trois cent cinquante-deux mille neuf cent quatre-vingt-douze)

Nombre total des votes valablement exprimés : 352 992 (Trois cent cinquante-deux mille neuf cent quatre-vingt-douze)

Voix pour : 352 992 (Trois cent cinquante-deux mille neuf cent quatre-vingt-douze)

Voix contre : 0 (zéro)

Abstentions : 0 (Zéro)

Cette résolution, est adoptée à l'unanimité des actionnaires ayant droit de vote.

Madame Houda El Guennouni

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 352 992 (Trois cent cinquante-deux mille neuf cent quatre-vingt-douze)

Nombre total des votes valablement exprimés : 352 992 (Trois cent cinquante-deux mille neuf cent quatre-vingt-douze)

Voix pour : 352 992 (Trois cent cinquante-deux mille neuf cent quatre-vingt-douze)

Voix contre : 0 (zéro)

Abstentions : 0 (Zéro)

Cette résolution, est adoptée à l'unanimité des actionnaires ayant droit de vote.

Monsieur Abdelaziz EL ALAMI

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 352 992 (Trois cent cinquante-deux mille neuf cent quatre-vingt-douze)

Nombre total des votes valablement exprimés : 352 992 (Trois cent cinquante-deux mille neuf cent quatre-vingt-douze)

Voix pour : 352 992 (Trois cent cinquante-deux mille neuf cent quatre-vingt-douze)

Voix contre : 0 (zéro)

Abstentions : 0 (Zéro)

Cette résolution, est adoptée à l'unanimité des actionnaires ayant droit de vote.

Monsieur M'Hamed Fares El Akel

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 352 992 (Trois cent cinquante-deux mille neuf cent quatre-vingt-douze)

Nombre total des votes valablement exprimés : 352 992 (Trois cent cinquante-deux mille neuf cent quatre-vingt-douze)

Voix pour : 352 992 (Trois cent cinquante-deux mille neuf cent quatre-vingt-douze)

Voix contre : 0 (zéro)

Abstentions : 0 (Zéro)

Cette résolution, est adoptée à l'unanimité des actionnaires ayant droit de vote.

Huitième résolution :

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du Conseil d'Administration, de renouveler, pour une période de trois (3) années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2028, en qualité de commissaire aux comptes, la société BDO, représentée par monsieur Abderrahim Grine

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 352 992 (Trois cent cinquante-deux mille neuf cent quatre-vingt-douze)

Nombre total des votes valablement exprimés : 352 992 (Trois cent cinquante-deux mille neuf cent quatre-vingt-douze)

Voix pour : 352 992 (Trois cent cinquante-deux mille neuf cent quatre-vingt-douze)

Voix contre : 0 (zéro)

Abstentions : 0 (Zéro)

Cette résolution, est adoptée à l'unanimité des actionnaires ayant droit de vote.

Neuvième résolution :

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du Conseil d'Administration, de nommer, pour une période de trois (3) années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2028, en qualité de commissaires aux comptes, la société Crowe, représentée par monsieur Hanati El Bouazzaoui, et ce, en remplacement du cabinet A&T Auditeurs Consultants.

Nombre d'actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés : 352 992 (Trois cent cinquante-deux mille neuf cent quatre-vingt-douze)

Nombre total des votes valablement exprimés : 352 992 (Trois cent cinquante-deux mille neuf cent quatre-vingt-douze)

Voix pour : 243 803 (Deux cent quarante-trois mille huit cent trois)

Voix contre : 0 (zéro)

Abstentions : 109 189 (Cent neuf mille cent quatre-vingt-neuf)

Cette résolution, est adoptée à la majorité des actionnaires ayant droit de vote.

Dixième résolution :

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie certifiée conforme ou d'un exemplaire original des présentes pour effectuer les formalités prévues par la loi.

Nombre total des votes valablement exprimés : 352 992 (Trois cent cinquante-deux mille neuf cent quatre-vingt-douze)

Voix pour : 352 992 (Trois cent cinquante-deux mille neuf cent quatre-vingt-douze)

Voix contre : 0 (zéro)

Abstentions : 0 (Zéro)

Cette résolution, est adoptée à l'unanimité des actionnaires ayant droit de vote.